

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi seize juin par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Abstention : -
Pour : 10
Contre : -

Étaient présents :

<i>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 29 juin 2022</i>					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme		x	x	
BANCHIERI	Philippe		x		
BERNARD	Francine				
CAILLAUD	Philippe	x			
CASNAVE	Laurent				
COUVY	Jean-Paul				
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine				
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude		x		
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		9	5	1	0

Secrétaire de séance : Françoise DECARPENTRIE

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 16 mars 2022 ;
- ✓ Décision modificative budgétaire n° 1 ;
 - Présentation des premiers éléments de l'évaluation environnementale du SCoT par Arnaud MAITREPIERRE du cabinet Ectare

Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 16 mars 2022

Délibération n°DL-2022-06-29-13

Monsieur Francis LAFAYE, Président, procède à l'appel des délégués, puis expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Françoise DECARPENTRIE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 est approuvé.

Abstention : - Pour : 10 Contre : -

Décision modificative budgétaire n° 1

Délibération n°DL-2022-06-29-14

Le Président rappelle le constat suivant, opéré également par les membres du bureau :

- stratégie de communication du SCoT qui avait axé le principe de réaliser des vidéos pédagogiques afin de faire connaître le projet politique porté par le syndicat ;
- deux premières vidéos ont déjà été réalisées par Arthur PHELIP, stagiaire au SCoT en 2021 ;
- difficulté de recrutement d'un stagiaire en 2022 et 2023 pour la création des vidéos à contenu pédagogique (restructuration de la formation à l'IUT d'Angoulême qui contribue à la raréfaction des stagiaires) ;
- achèvement du SCoT en fin d'année aboutissant à l'enquête publique en 2023.

Il indique que notre ancien stagiaire Arthur PHELIP est toujours à la recherche d'un emploi dans le secteur de la communication audiovisuelle. Son recrutement contractuel représenterait donc une opportunité pour finaliser la stratégie de communication audiovisuelle engagée sur le document du SCoT. Cette personne est en effet déjà au fait du document.

Pour cela, il est envisagé de le recruter en tant que contractuel sur une durée de 4 mois de septembre à décembre 2022. Le Document d'Orientations et d'Objectifs est en effet en voie de finalisation et peut

désormais faire l'objet d'une illustration. 3 à 4 vidéos supplémentaires sont envisagées afin de clôturer ce travail.

C'est le centre de gestion et son service de recrutement intérimaire qui procéderait à ce recrutement, une convention d'affectation à des missions de service temporaire étant ensuite établie avec le CDG.

Le Président rappelle par ailleurs que par délibération n° 2020-09-09-14 du 9 septembre 2020, le comité syndical a attribué les délégations suivantes au Président :

- Autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour remplacement ou compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités, stagiaires, contrats aidés conformément à la réglementation, pour assurer le bon fonctionnement des services du syndicat. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. Et ce, lorsque les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- Autoriser le Président à recruter des agents non titulaires par l'intermédiaire du centre de gestion et à signer les conventions d'affectation à des missions temporaires afférentes ;

Il convient donc d'inscrire au budget les dépenses afférentes au recrutement temporaire d'Arthur entre septembre et décembre 2022 (accroissement temporaire d'activités).

Une décision modificative budgétaire est donc nécessaire, le coût total est de 11 300 euros. Il correspond au 6218 (chapitre 012).

Ce sont le chapitre 22 « dépenses imprévues » et le compte « honoraires » au 6226 du chapitre 11 « charges à caractère général » qui couvriront cette dépense à hauteur respective de 9 997 euros et 1 303 euros. Il restera 0 euros sur les dépenses imprévues et 8 997 euros pour les honoraires une fois cette décision prise.

Les membres du comité syndical, sur proposition du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Abstention : -
Pour : 10
Contre : -

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 303,00		
Honoraires	6226 0209	1 303,00		
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				11 300,00
Autre personnel extérieur			6218 0209	11 300,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		9 997,00		
Dépenses imprévues	022 0209	9 997,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		11 300,00		11 300,00

Présentation des premiers éléments de l'évaluation environnementale du SCoT par Arnaud MAITREPIERRE du cabinet Ectare

Dans un premier temps, Arnaud Maitrepierre rappelle le déroulement de la démarche d'évaluation environnementale, qui s'est traduite jusqu'à présent par l'identification des enjeux environnementaux, à l'étape du diagnostic, puis par la contribution à l'élaboration du PAS et du DOO (qui déclinent notamment un objectif et un axe « Engager les transitions écologique et énergétique avec enthousiasme et sérénité, en équilibrant les enjeux globaux avec ceux du Périgord Vert ») de façon à ce que le projet ainsi construit réponde aux enjeux environnementaux locaux et globaux.

Arbitrage sur l'axe 3 du DOO :

Dans le cadre de la déclinaison de l'axe 3, la question à se poser est de savoir comment les objectifs vont être déclinables au niveau des PLUi, concrètement dans leur application. Il s'agira aussi d'étayer l'argumentation de l'ensemble de ces mesures.

6 points sont débattus :

- La forêt : un sujet à part entière, mais privée à 99 %. Les niveaux prescriptifs sont-ils donc adaptés à ce contexte ?
- L'eau : un élément de solidarité amont-aval. Pour l'instant, aucune mesure n'a été introduite quant à la réduction de la consommation, alors même que ce point figure parmi les grands enjeux ressortis du diagnostic. Il est donc proposé d'ajouter des mesures spécifiques sur la gestion raisonnée de la ressource.
- Les sous-trames écopaysagères et les espaces tampons : les mesures relatives à la préservation des continuités écologiques doivent s'appuyer sur une bonne connaissance de la biodiversité, qui en l'état apparaît disparate sur le territoire. Il est proposé d'ajouter une mesure en ce sens (atlas de la biodiversité territoriale ou outil similaire ?).
- Les énergies renouvelables : le photovoltaïque : une entrée par les paysages et les terres irrigables ? Il apparaît en effet opportun d'identifier des critères permettant de baliser le développement des énergies renouvelables. Ces critères doivent notamment s'appuyer sur la notion de paysage.
- La sobriété énergétique : cette notion doit apparaître dans la déclinaison du DOO, pour l'instant axé sur la production d'énergie renouvelable. L'exemplarité du bâti public apparaît essentielle à ce titre. En outre, il n'est pas fait allusion à la typologie des

énergies renouvelables souhaitées sur le territoire (quid des éoliennes ?).

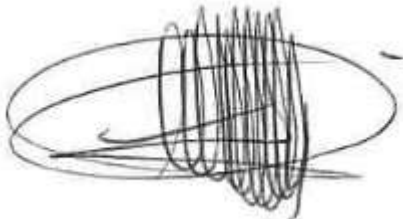
- L'agriculture durable : l'une des mesures déclinées pendant les travaux en atelier consiste à « sensibiliser les exploitants à des pratiques respectueuses de l'environnement et plus sobres ». Il semble opportun de décliner plus précisément l'objectif recherché, en lien avec les enjeux de continuité écologique (problématique des cultures céréalières et du retour à l'extensivité).

Enfin, il est également proposé de simplifier la déclinaison de l'axe 3, qui contient des mesures pouvant être rassemblées sous un même item (cas notamment de la préservation de l'intégrité et de la fonctionnalité des corridors écologiques).

Conformément au calendrier, le travail de finalisation du DOO, jusqu'en octobre 2022, va donc consister à conforter l'axe 3 selon ces directions, et à expliciter les différentes mesures (moyens, pertinence et modalités de suivi).

Le Président remercie les participants. La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance
Françoise DECARPENTRIE



Le Président
Francis LAFAYE



SCoT Périgord
Vert

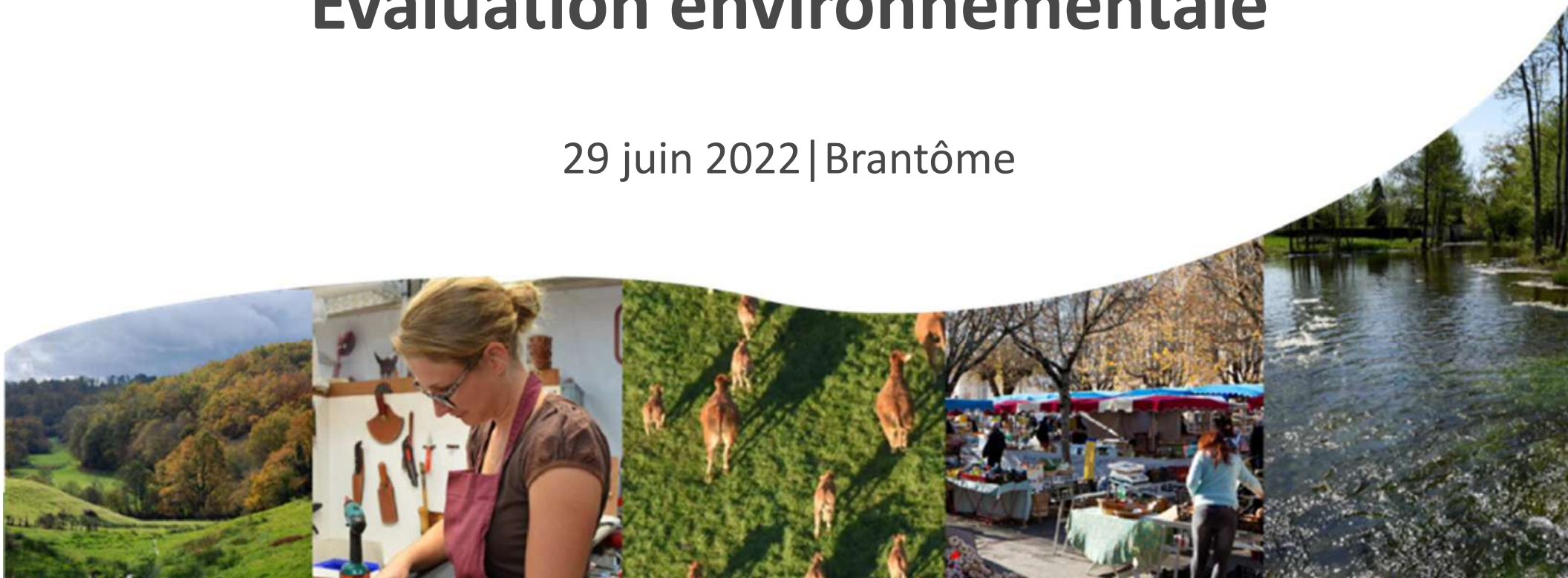


Terre de caractère

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PÉRIGORD VERT

Comité Syndical Evaluation environnementale

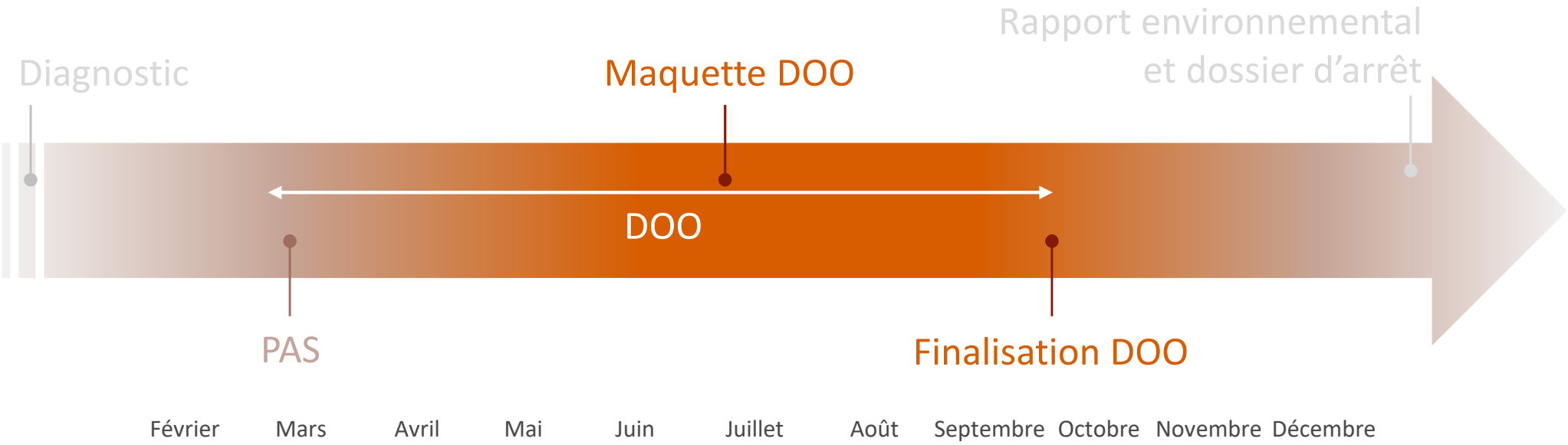
29 juin 2022 | Brantôme



Points abordés

- **Rappel des enjeux environnementaux guidant l'élaboration du SCoT**
- **Itération du projet compte tenu de l'évaluation : du PAS au DOO**
- **Travail sur l'axe 3 du DOO**

Chronologie de l'élaboration et de l'évaluation



Enjeux environnementaux

3 grands enjeux sont ressortis du diagnostic de territoire

1) L'eau

Concilier le développement du territoire et la reconquête d'un état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines et superficielles permettant d'assurer les fonctions essentielles (AEP, écologie)

2) Les continuités écologiques

Concevoir un développement respectueux des cœurs de biodiversité et des éléments de la nature ordinaire

3) L'énergie

Limiter les consommations énergétiques, notamment celles liées au résidentiel et aux déplacements, et ambitionner une plus grande autonomie du territoire en favorisant le mix énergétique

Construction itérative du projet de SCoT

Transcription ou prise en compte des enjeux dans le PAS

Un récit résolument social, solidaire et environnemental.

Un scénario décliné en 4 objectifs de développement :

- Renforcer l'armature et le fonctionnement de proximité, support d'un projet rural et solidaire
- favoriser les initiatives socio-économiques locales adaptées aux besoins, et lutter contre les éléments clivant les populations
- **Engager les transitions écologique et énergétique avec enthousiasme et sérénité, en équilibrant les enjeux globaux avec ceux du Périgord Vert**
- Proposer un projet de société déployant une offre adaptée et accessible à tous , plus sobre et locale

Effets positifs identifiés :

- Maîtrise de l'artificialisation des sols
- Réduction des dépenses énergétiques liées aux déplacements
- Meilleure sensibilisation aux problématiques environnementales

Construction itérative du projet de SCoT

1 objectif de développement orienté « environnement »

Engager les transitions écologique et énergétique avec enthousiasme et sérénité, en équilibrant les enjeux globaux avec ceux du Périgord Vert

- Préserver et valoriser les paysages emblématiques du Périgord Vert, réussir l'intégration paysagère des constructions en lien avec les écosystèmes environnants.
- Imaginer des solutions pour développer la solidarité sur l'eau entre amont et aval et entre les différents usages et améliorer la qualité des nappes souterraines, des rivières et des étangs.
- Sensibiliser les populations au respect des paysages et du cadre de vie, de la ressource en eau, et faciliter les échanges entre les pratiquants du territoire sur ces sujets.
- Changer les comportements et s'engager dans la transition écologique par des campagnes de sensibilisation de toutes les populations.
- Identifier les espaces d'intérêt écologiques prioritaires et porter des ambitions de préservation de leurs fonctionnalités.
- Développer une plus grande autonomie énergétique avec les atouts du territoire et privilégier les projets publics ou collectifs, pour toutes formes d'énergie renouvelable.
- Valoriser la filière bois et le bois-énergie au service des populations locales.

Construction itérative du projet de SCoT : du PAS au DOO

Un DOO décliné en 4 axes

Axe 1 : Renforcer l'armature et le fonctionnement de proximité, support d'un projet rural et solidaire.

Axe 2 : Favoriser les initiatives socio-économiques locales adaptées aux besoins, et lutter contre les éléments clivant les populations.

Axe 3 : Engager les transitions écologique et énergétique avec enthousiasme et sérénité, en équilibrant les enjeux globaux avec ceux du Périgord Vert.

Axe 4 : Proposer un projet de société déployant une offre adaptée et accessible à tous , plus sobre et locale.

Travail sur l'axe 3 du DDO

Un structure arborescente :

